

CHIRAT

Imprimeur - Relieur

Rapport annuel

Résultats de l'exercice 2016/2017

Société cotée au Marché libre de la Bourse de Paris / Euronext ACCESS



Jacques CHIRAT
Président Directeur Général

Ce nouvel exercice en hausse d'activité de 4 % nous conforte dans les choix de nos investissements de production.

L'amélioration de la productivité avec l'implication de nos salariés nous permettent d'accroître notre compétitivité et de maintenir un niveau de performance au service de nos clients.

Nous remercions nos clients, partenaires, salariés et actionnaires pour leur engagement au côté de notre entreprise.

Sommaire

2	Historique de l'activité de la société Cours et volumes boursiers Chiffres clés Histoire et évolution de l'entreprise	10	Compte de résultat du Groupe CHIRAT
3	Organigramme du groupe Organigramme fonctionnel	11	Annexe des comptes consolidés
4	Rapport de gestion du groupe consolidé	14	Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés
4	Rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 décembre 2017	16	Bilan actif et passif de l'Imprimerie CHIRAT SA
8	Texte des projets de résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 22 décembre 2017	17	Compte de résultat de l'Imprimerie CHIRAT SA
9	Bilan actif et passif du Groupe CHIRAT	18	Annexe aux comptes annuels
		22	Tableau financier des cinq derniers exercices
		22	Rapport général du commissaire aux comptes
		24	Rapport spécial du commissaire aux comptes

Historique de l'activité de la Société

Notre entreprise détient une solide expérience depuis plus de cinquante ans dans la fabrication de livres et beaux livres, magazines économiques et professionnels, annuaires associatifs.

Depuis 1960, avec son bureau parisien, l'Imprimerie CHIRAT concentrait son activité auprès des grands éditeurs, organismes publics et grandes associations.

Le développement s'est accentué avec la création d'un réseau commercial interrégional, Rhône Alpes, Auvergne et Bourgogne.

Son savoir-faire et sa dimension (chiffre d'affaires et effectif) la classe au cinquantième rang des imprimeries françaises.

Stratégie

Le développement de l'IMPRIMERIE CHIRAT se concrétise depuis plusieurs années par l'optimisation des coûts de fabrication des produits pour des courtes et moyennes séries.

L'entreprise poursuit son évolution en maintenant son autonomie avec l'intégration de l'ensemble des métiers de la chaîne graphique, traitement de bases de données, compogravure, impression multichromie, brochage, reliure et routage sur un seul site de production.

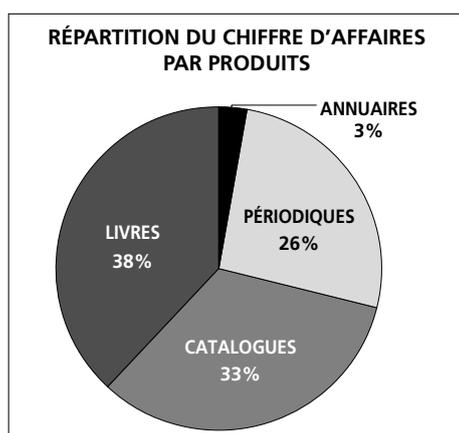
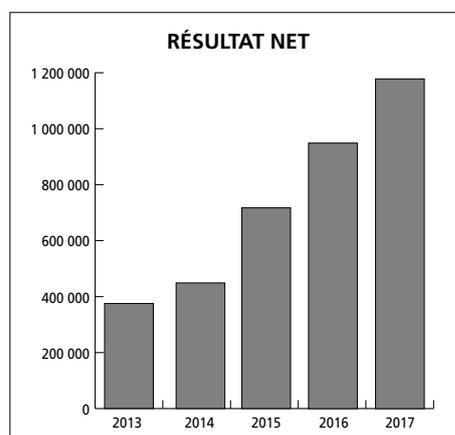
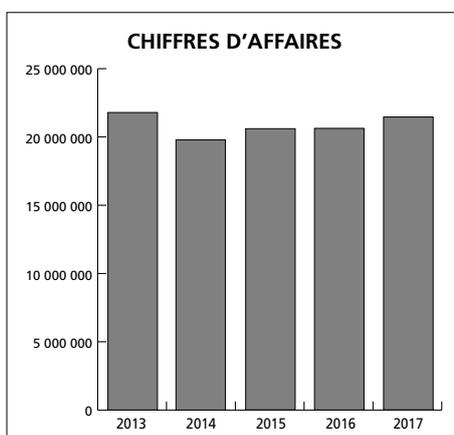
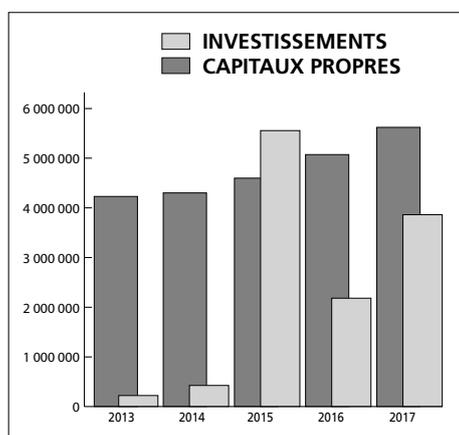
L'entreprise s'est dotée d'un équipement intégrant les dernières technologies permettant de manière constante de maintenir une production de qualité avec des délais courts et un service global.

Histoire et évolution de l'entreprise

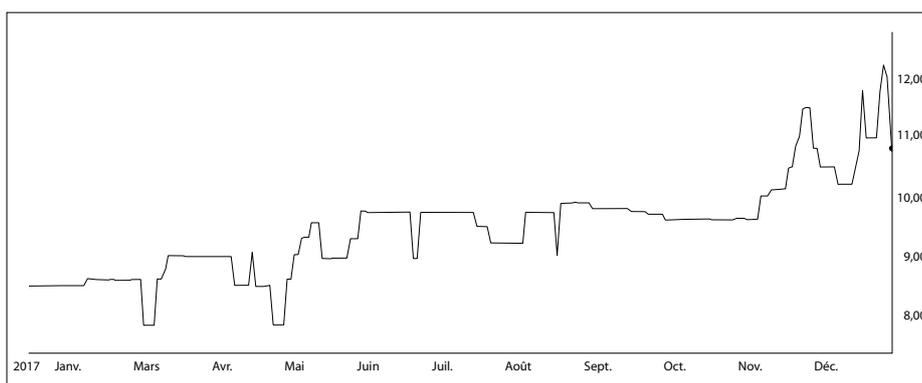
1911	Création de l'Entreprise par Monsieur Joseph CHIRAT.	2007	Acquisition de plieuses grand format. Acquisition de 2 presses offset 8 couleurs HEIDELBERG.
1960	Création du bureau commercial à Paris.		Construction d'un bâtiment de stockage de 4 000 m ² pour matières premières avec une gestion informatisée des stocks.
1966	Transformation de la SARL en SA.	2008/09	Acquisition de progiciels de gestion permettant de consolider les informations de l'entreprise.
1980	Construction d'une nouvelle usine de 3 500 m ² . L'effectif passe à 100 personnes.	2009	Acquisition d'une vernisseuse numérique.
	2008/09	2009	Construction d'un centre d'accueil pour notre clientèle.
1990	Jacques CHIRAT succède à André CHIRAT. Création d'un réseau commercial interrégional Rhône-Alpes - Auvergne - Bourgogne.	2010	Machine entièrement automatisée d'encoche livres, catalogues et guides. Chaîne de finition de reliure Wire'O.
1995	Acquisition d'une chaîne de reliure industrielle. Extension du bâtiment de 2 000 m ² .	2011	Acquisition de serveurs Prépresse.
1995	Acquisition d'une presse offset 8 couleurs HEIDELBERG, la première installée en France.	2012	Acquisition d'une couverturière pour livres cartonnés.
1998	Acquisition d'une deuxième presse 8 couleurs HEIDELBERG.	2013	Investissement dans le cadre de la formation continue de nos salariés.
1999	Inscription au Marché Libre de la Bourse de PARIS par cession de 5 % du capital.	2015	Acquisition de 2 presses offset automatisées 8 couleurs HEIDELBERG. Ouverture d'un site e-commerce pour la fabrication de beaux livres avec la marque BOOK SPIRIT.
2001	Extension des bâtiments d'une surface de 3 000 m ² . Acquisition de 2 nouvelles presses offset 8 couleurs HEIDELBERG.	2016	Acquisition d'une chaîne de brochage et de 2 Computer To Plate.
2002	Acquisition d'une chaîne de brochage Kolbus.	2017	Acquisition d'une presse offset 8 couleurs + vernis HEIDELBERG.
2005	Acquisition d'une Presse Heidelberg 6 couleurs avec vernis acrylique.		
2006	Acquisition d'une chaîne automatisée de brochage et reliure Kolbus. Acquisition de 2 CTP* automatisés.		

* (Computer To Plate - gravure de plaques au laser thermique)

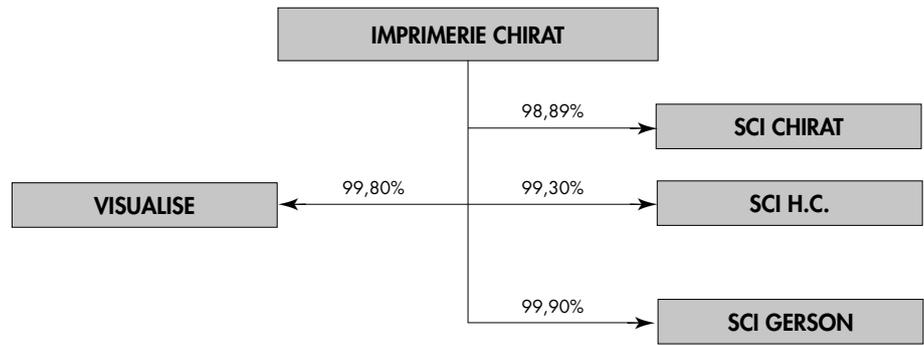
Chiffres Clés



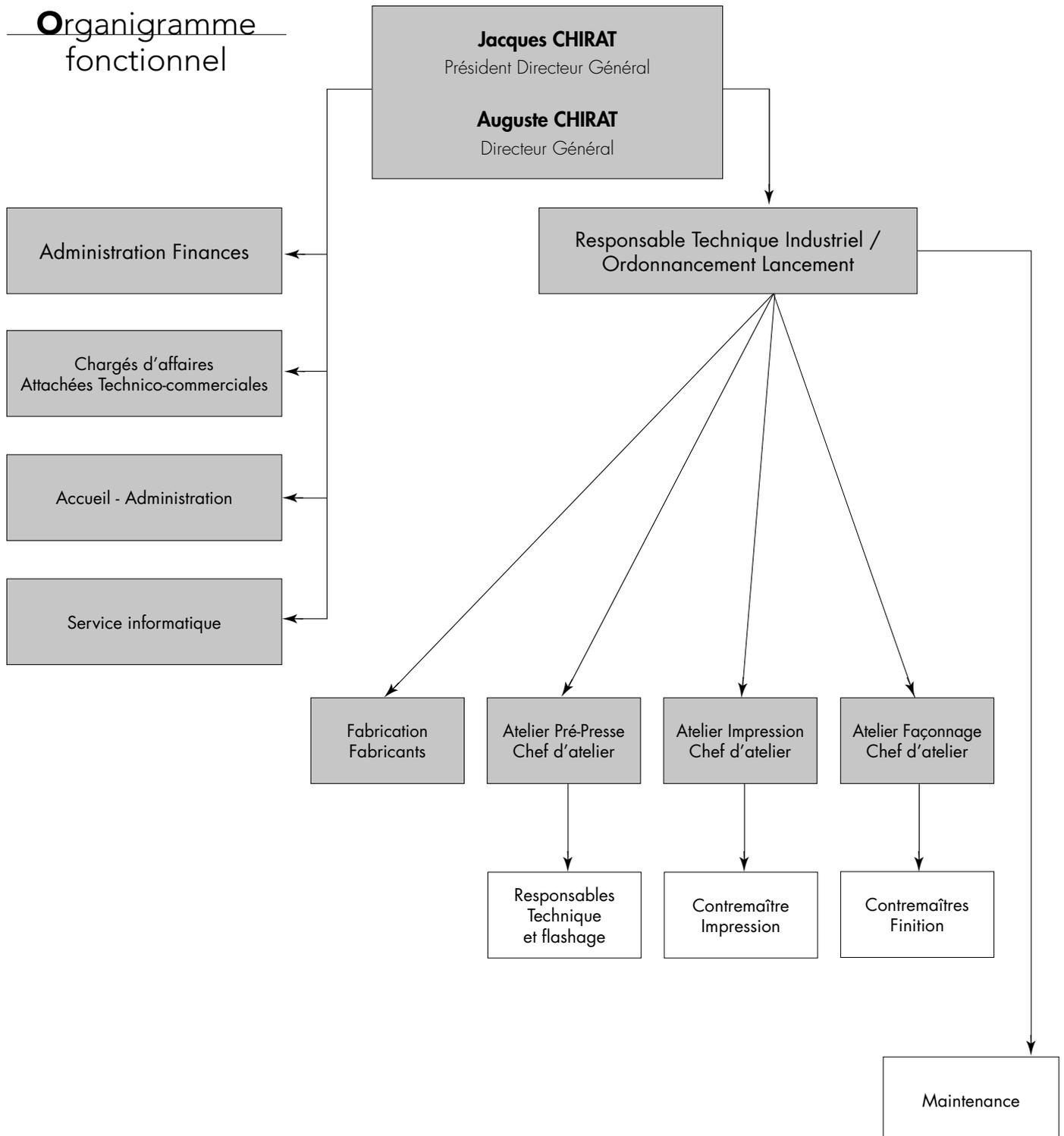
Cours boursiers



Organigramme du groupe



Organigramme fonctionnel



Assemblée Générale Mixte du 22 décembre 2017

Rapport de gestion du groupe - Exercice clos le 30 septembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-26 du Code de commerce nous vous présentons notre rapport sur les comptes consolidés arrêtés au 30 septembre 2017.

Le périmètre de notre Groupe est composé des Sociétés :

- « VISUALISE »
- « S.C.I. GERSON - H.F. »
- « S.C.I. H.C. »
- « S.C.I. CHIRAT »

Situation du groupe

Nous ne constatons aucun fait significatif au cours de l'exercice 2017 au niveau du groupe.

Les comptes consolidés restent une image sensiblement rapprochée des comptes sociaux de la société « IMPRIMERIE CHIRAT ». Les Sociétés composant le périmètre d'intégration ayant principalement une activité immobilière.

Il en résulte que le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe s'est élevé à 21 446 295 euros contre 20 620 765 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat consolidé après impôt est bénéficiaire de 1 535 589 euros contre un résultat bénéficiaire de 956 444 euros pour l'exercice précédent.

Le total du bilan est de 20 799 527 euros contre 18 213 017 euros pour l'exercice précédent.

Les capitaux propres sont positifs de 6 302 370 euros contre 5 465 940 euros pour l'exercice précédent.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Comme pour les exercices précédents le niveau de chiffre d'affaires du début d'exercice est en légère baisse.

Nous avons commencé à enregistrer une hausse du prix de la matière première qui devrait se poursuivre. Elle aura nécessairement un impact sur notre marge.

Cette augmentation de la matière première s'explique par une diminution de la production au niveau mondial et une augmentation de la consommation au niveau des papiers graphiques sur la Chine dont le marché évolue très rapidement.

Situation de la Société à la date du présent rapport

Aucun événement n'est intervenu à ce jour.

Activités en matière de recherche et développement

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Analyse de l'évolution des affaires et des résultats et de la situation financière

Nos moyens techniques et humains devraient nous permettre de conforter l'activité et de maintenir les résultats de l'entreprise dans un contexte très concurrentiel.

Pour le Conseil d'administration
Jacques CHIRAT

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 décembre 2017

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION, ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Dans un contexte économique difficile où la consommation du volume papier a enregistré une baisse de l'ordre de 5 à 8 % sur l'année 2017, nous enregistrons une progression du chiffre d'affaires de l'ordre de 4 % ce qui est plus que satisfaisant.

Nous enregistrons également une légère amélioration de la marge brute compte tenu de la bonne gestion des achats et charges externes.

La cession de différents matériels a permis de dégager d'importants produits exceptionnels qui ont eu une répercussion directe sur le résultat net qui marque de ce fait une progression significative de 24 %.

Votre Société a par ailleurs continué sa politique d'investissement avec l'achat d'une nouvelle presse.

ÉVÉNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Eu égard aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que notre Société n'a entrepris, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité significative en matière de recherche et développement.

EVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Comme pour les exercices précédents le niveau de chiffre d'affaires du début d'exercice est en légère baisse.

Nous avons commencé à enregistrer une hausse du prix de la matière première qui devrait se poursuivre.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Concernant les filiales et participations, nous vous apportons les informations suivantes, à savoir :

1. Nous possédons une participation de 99,80 % dans le capital de la société « VISUALISE », Société à Responsabilité Limitée au capital de 15 244,90 euros, ayant son siège social à LYON (69005) – 3, place Gerson, immatriculée sous le numéro 400 283 875 R.C.S. LYON.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017, la société « VISUALISE » a dégagé un bénéfice de 7,78 euros pour un chiffre d'affaires de 815 euros.

2. Nous possédons une participation de 98,89 % dans le capital de la société « S.C.I. CHIRAT », Société Civile Immobilière au capital de 137 204,12 euros, ayant son siège social à PARIS (75005) – 73, rue du Cardinal Lemoine, immatriculée sous le numéro 401 370 416 R.C.S. PARIS.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société « S.C.I. CHIRAT » a dégagé un bénéfice de 12 644,20 euros pour un chiffre d'affaires de 26 550,64 euros.

3. Nous possédons une participation de 99,90 % dans le capital de la société « S.C.I. GERSON – H.F. », Société Civile Immobilière au capital de 1 524,49 euros, ayant son siège social à LYON (69005) – 3, place Gerson, immatriculée sous le numéro 315 631 408 R.C.S. LYON.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société « S.C.I. GERSON – H.F. » a dégagé un bénéfice de 15 069,86 euros pour un chiffre d'affaires de 15 144,64 euros.

4. Nous possédons une participation de 99,30 % dans le capital de la société « S.C.I. H.C. », Société Civile Immobilière au capital de 216 477,60 euros, ayant son siège social à PARIS (75005) – 73, rue du Cardinal Lemoine, immatriculée sous le numéro 401 369 830 R.C.S. PARIS.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société « S.C.I. H.C. » a dégagé un bénéfice de 32 653,93 euros pour un chiffre d'affaires de 31 861,84 euros.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Nous vous rappelons que notre Société contrôle, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, les sociétés suivantes :

– S.A.R.L. « VISUALISE »	99,80 %
– S.C.I. « S.C.I. GERSON - H.F. »	99,90 %
– S.C.I. « S.C.I. H.C. »	99,30 %
– S.C.I. « S.C.I. CHIRAT »	98,89 %

Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans notre Société.

Conformément à l'article R. 233-19 du Code de commerce, nous avons informé les sociétés « VISUALISE », « S.C.I. H.C. », « S.C.I. CHIRAT » et « S.C.I. GERSON - H.F. » que nous détenons une participation dans leur capital supérieure à 10 %.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 30 septembre 2017 était de 0,1720 %.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,
- les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				45
Montant total des factures concernées (Préciser HT ou TTC)	63 377 TTC	4 274 TTC	1 414 TTC	3 707 TTC	72 772 TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	0,44 %	0,03 %	0,01 %	0,03 %	0,51 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 45 jours en moyenne Délais légaux : 45 jours FDM				

Article D. 441 I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				237
Montant total des factures concernées (Préciser HT ou TTC)	455 742 TTC	175 729 TTC	50 545 TTC	254 285 TTC	936 301 TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	1,94 %	0,75 %	0,22 %	1,08 %	3,99 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 58 jours en moyenne Délais légaux : 45 jours FDM				

EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 :

– Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 21 446 295 euros contre 20 620 765 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 4 %.

– Le total des produits d'exploitation s'élève à 21 808 544 euros contre 20 768 715 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 5,01 %.

– Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 20 676 850 euros contre 19 501 647 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 6,03 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 1 131 694 euros contre 1 267 068 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5 308 108 euros contre 5 371 509 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 842 812 euros contre 1 835 660 euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 198 contre 208 au titre de l'exercice précédent.

Il est précisé que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire qui se sont élevées à 730 167 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de 4 852 euros contre – 15 014 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 1 136 547 euros contre 1 252 053 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 536 199 euros contre 169 571 euros au titre de l'exercice précédent, de l'impôt sur les bénéfices de 353 246 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 1 177 598 euros contre 948 676 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 14 018 613 euros contre 12 849 907 euros pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

La présentation des comptes annuels soumis à votre approbation, comme les méthodes d'évaluation retenues, sont identiques à celles de l'exercice précédent.

COMPTES CONSOLIDÉS

Au 30 septembre 2017, le périmètre de consolidation du Groupe CHIRAT comprenait les sociétés suivantes :

– S.A.R.L. « VISUALISE »	99,80 %
– S.C.I. « S.C.I. GERSON - H.F. »	99,90 %
– S.C.I. « S.C.I. H.C. »	99,30 %
– S.C.I. « S.C.I. CHIRAT »	98,89 %

Nous vous demandons conformément aux articles L. 225-100 et L. 233-16 du Code de commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés.

Les dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, précisent que toutes les informations visées audit article R. 225-102 du Code de commerce, concernant le contenu du rapport de gestion sont également applicables au rapport sur la gestion du groupe, qui peut être inclus dans le rapport de gestion de la Société.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 177 598,30 euros de la manière suivante :

Origine :
Résultat de l'exercice 1 177 598,30 euros

Affectation :
A titre de dividende 799 938,00 euros
Au compte « Autres réserves », soit 377 660,30 euros

Distribution de dividendes

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 0,95 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 16 janvier 2018.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Il est rappelé que ce dividende est soumis au prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, institué par l'article 117 quater modifié du CGI, applicable aux dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2013. Ce prélèvement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu. Le dividende est également soumis aux prélèvements sociaux au taux de 15,5 %.

Il en résulte une retenue totale de 36,5 % sur les dividendes versés aux personnes physiques.

En conséquence, et sous réserve de l'application d'une éventuelle dispense légale, seule une fraction de 63,5 % des dividendes sera effectivement versée aux associés personnes physiques.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 septembre 2014	252 612 €	/	/
30 septembre 2015	505 224 €	/	/
30 septembre 2016	698 893 €	/	/

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 29 275 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

OBSERVATIONS DU COMITÉ D'ENTREPRISE

Le Comité d'entreprise n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Monsieur Jacques CHIRAT :

- Administrateur - Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la S.A. « IMPRIMERIE CHIRAT »
- Président de la S.A.S. « SOCIETE CHIRAT FINANCES »
- Gérant de la S.A.R.L. « VISUALISE »
- Gérant de la S.C.I. « S.C.I. GERSON - H.F. »
- Gérant de la S.C.I. « S.C.I. H.C. »
- Gérant de la S.C.I. « S.C.I. CHIRAT »

Monsieur André CHIRAT :

- Administrateur de la S.A. « IMPRIMERIE CHIRAT »

Monsieur Auguste CHIRAT :

- Administrateur de la S.A. « IMPRIMERIE CHIRAT »

CONTRÔLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

Nous vous informons que le personnel salarié de la société ne détient aucune participation au capital de la Société dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale visé à l'article L. 225-102 du Code de Commerce.

A cet égard, nous vous rappelons que les dispositions de la loi sur l'épargne salariale du 19 février 2001 obligent lors de toute décision d'augmentation de capital, ainsi que tous les 3 ans, à demander à l'Assemblée de se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à 3332-24 du Code du Travail.

A partir du moment où les actions détenues collectivement par ces adhérents ne dépassent pas 3 % du capital, la question de cette participation au capital et de son accroissement éventuel doit être posée aux actionnaires. Cette obligation de consultation résulte des dispositions de la loi applicable à notre Société.

En effet, au vu du dernier rapport annuel, l'ensemble du personnel par l'intermédiaire d'un plan d'épargne ne détenait aucune participation au capital.

Cette augmentation a pour objet de permettre aux sommes versées sur un ou des plans d'épargne d'entreprise (PEE) à être consacrées en tout ou en partie, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) à la souscription d'actions de la société émises dans des conditions, notamment de prix, fixées par la réglementation en vigueur.

Dans le seul but de satisfaire aux dispositions légales, une résolution d'augmentation de capital destinée à favoriser l'actionnariat salarié vous est présentée. Elle prévoit une simple autorisation d'augmentation et une large délégation donnée au Conseil d'administration.

La réalisation d'une telle augmentation réservée reste évidemment subordonnée à l'existence d'un plan d'épargne d'entreprise.

Pour nous conformer aux exigences susvisées, nous vous présentons donc une résolution d'augmentation de capital permettant un développement de l'actionnariat salarié.

Cette résolution tend à autoriser une augmentation de capital, sans droit préférentiel de souscription dans la limite d'un montant global d'augmentation de 20 209 euros, si elle est adoptée, votre Conseil d'administration pourra procéder, s'il le juge utile, à la réalisation d'une ou plusieurs augmentations.

Conformément aux dispositions légales applicables, le prix de souscription des actions émises dans ce cadre sera déterminé par le Conseil d'administration sous le contrôle du Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la société.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Pour le Conseil d'administration
Jacques CHIRAT

Texte des projets de résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 22 décembre 2017

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle)

L'Assemblée Générale constate que les comptes consolidés au 30 septembre 2017 lui ont été présentés ainsi que le rapport sur la gestion du groupe.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 30 septembre 2017 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de 1 177 598,30 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 29 275 euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle)

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice s'élevant à 1 177 598,30 euros de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice 1 177 598,30 euros

Affectation :

A titre de dividende 799 938,00 euros
 Au compte « Autres réserves », soit 377 660,30 euros

Distribution de dividendes

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 0,95 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 16 janvier 2018.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts. Il est rappelé que ce dividende est soumis au prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, institué par l'article 117 quater modifié du CGI, applicable aux dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2013. Ce prélèvement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu. Le dividende est également soumis aux prélèvements sociaux au taux de 15,5 %.

Il en résulte une retenue totale de 36,5 % sur les dividendes versés aux personnes physiques.

En conséquence, et sous réserve de l'application d'une éventuelle dispense légale, seule une fraction de 63,5 % des dividendes sera effectivement versée aux associés personnes physiques.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 septembre 2014	252 612 €	/	/
30 septembre 2015	505 224 €	/	/
30 septembre 2016	698 893 €	/	/

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, ratifie la conclusion dudit rapport sur la convention de prestations et approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 al. 2 du Code de commerce et des articles L. 3332-18 à 3332-24 du Code du travail :

- autorise le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions de numéraire réservées aux salariés de la Société, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ;
- supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation ;
- fixe à 18 mois, à compter de la présente assemblée, la durée de validité de cette autorisation ;
- limite le montant maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 20 209 euros ;
- décide que le prix des actions à souscrire sera déterminé conformément aux méthodes indiquées aux articles L. 3332-18 à 3332-24 du Code du travail. Le Conseil d'administration a tous pouvoirs pour procéder aux évaluations à faire afin d'arrêter, à chaque exercice sous le contrôle du Commissaire aux comptes, le prix de souscription. Il a également tous pouvoirs pour, dans la limite de l'avantage fixé par la loi, attribuer gratuitement des actions de la Société ou d'autres titres donnant accès au capital et déterminer le nombre et la valeur des titres qui seraient ainsi attribués ;
- confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en oeuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et plus généralement procéder à toutes formalités nécessaires en vue de la réalisation de la/des augmentation(s) de capital.

Bilan actif du Groupe CHIRAT

(en €)	ACTIF	30.09.17			30.09.16
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
	Concessions, brevets et droits similaires	382 275	349 518	32 756	40 822
	Fonds commercial (1)	152 449	152 449		
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	534 724	501 967	32 756	40 822
	Terrains	187 320		187 320	187 320
	Constructions	7 750 254	5 248 433	2 501 821	2 849 507
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	19 784 615	11 704 322	8 080 292	5 735 909
	Autres immobilisations corporelles	810 285	566 713	243 571	244 627
	Immobilisations en cours	1 500		1 500	
	Avances et acomptes				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 533 976	17 519 469	11 014 506	9 017 364
	Autres titres immobilisés	15		15	15
	Prêts	7 220	7 220		
	Autres immobilisations financières	756		756	756
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	7 991	7 220	771	771
	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	29 076 691	18 028 657	11 048 034	9 058 958
	Matières premières, approvisionnements	1 520 431	110 904	1 409 526	1 305 879
	En cours de production de biens	133 347		133 347	129 781
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Clients et comptes rattachés	4 224 139	72 250	4 151 888	4 063 073
	Autres créances	1 265 328		1 265 328	647 237
	Valeurs mobilières de placement	560 000		560 000	822 909
	Disponibilités	1 928 372		1 928 372	1 852 843
	Charges constatées d'avance	303 029		303 029	332 334
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 934 648	183 155	9 751 493	9 154 059
	TOTAL DE L'ACTIF	39 011 340	18 211 813	20 799 527	18 213 017
	(1) Dont droit au bail				

Bilan passif du Groupe CHIRAT

(en €)	PASSIF	30.09.17	30.09.16
	Capital social ou individuel (dont versé : 673 632)	673 632	673 632
	Autres réserves	4 093 148	3 835 864
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 535 589	956 444
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 302 370	5 465 940
	Provisions pour risques	80 000	77 000
	Provisions pour charges	676 720	659 287
	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	756 720	736 287
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	8 527 638	7 214 349
	Emprunts et dettes financières divers (3)	437 013	427 610
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	54 400	59 889
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 451 815	2 259 410
	Dettes fiscales et sociales	1 778 340	1 741 236
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	61 225	34 514
	Autres dettes	397 958	267 460
	Produits constatés d'avance	32 046	6 320
	TOTAL DETTES	13 740 436	12 010 789
	TOTAL DU PASSIF	20 799 527	18 213 017
	Crédit-bail mobilier		
	Dettes et produits constatés d'avance sauf (1) : à plus d'un an	6 528 169	5 838 054
	à moins d'un an	7 157 867	6 112 846
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires		
	(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat du Groupe CHIRAT

(en €)	30.09.17	30.09.16
Production vendue — Biens	20 973 121	20 175 173
— Services	473 174	445 591
Chiffre d'affaires net	21 446 295	20 620 765
Production stockée	3 566	- 62 851
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	358 593	210 771
Autres produits	91	30
Produits d'exploitation	21 808 545	20 768 715
Matières premières et autres approvisionnements	6 013 995	5 831 445
Variations de stocks	- 50 394	231 845
Autres achats et charges externes (1)	4 340 053	3 775 434
Impôts, taxes et versements assimilés	543 814	532 316
Salaires et traitements	5 450 010	5 501 798
Charges sociales	1 842 812	1 835 660
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 843 404	1 600 846
Dotations aux provisions sur actif circulant	110 904	80 146
Dotations pour risques et charges	45 000	35 000
Autres charges	46 067	14 286
Charges d'exploitation	20 185 668	19 438 780
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 622 877	1 329 934
Autres intérêts et produits assimilés	10 893	13 062
Reprise sur provisions, transferts de charges	480	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	11 373	13 062
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	145 609	161 024
Différences négatives de change		
Charges financières	145 609	161 024
RÉSULTAT FINANCIER	- 134 235	- 147 962
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 488 641	1 181 972
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	13 652	38 002
Produits exceptionnels sur opérations en capital	666 675	245 750
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Produits exceptionnels	680 327	283 752
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	52 365	39 356
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	14 421	82 791
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	17 433	83 848
Charges exceptionnelles	84 219	205 996
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	596 108	77 756
Impôt sur les bénéfices	549 160	303 285
RÉSULTAT NET	1 535 589	956 444
(1) Y compris Redevances de crédit-bail mobilier		

Annexe des comptes consolidés - Règles et méthodes comptables

(Les comptes consolidés du groupe Chirat. Documents au 30 septembre 2017)

1. Périmètre de consolidation

Toutes les filiales placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère ou sur lesquelles cette dernière exerce une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation.

La liste de l'ensemble des sociétés consolidées au titre de chaque période est présentée ci-après.

Sociétés	30.09.2017 % d'intérêt	30.09.2016 % d'intérêt
S.A.R.L. Visualise	99,8 %	99,8 %
S.C.I. Gerson	99,9 %	99,9 %
S.C.I. H.C.	99,3 %	99,3 %
S.C.I. Chirat	98,9 %	98,9 %

2. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

[2.1.] Référentiel comptable

Les comptes annuels consolidés ont été présentés selon la réglementation comptable française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et en particulier dans le respect des principes suivants :

- Continuité de l'exercice
- Séparation des exercices
- Permanence des méthodes
- Méthode des coûts historiques

[2.2.] Modalités de consolidation

■ Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 30 septembre 2017. Toutes les participations significatives dans lesquelles le groupe Chirat assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées. L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » : eu égard aux pourcentages d'intérêts (cf. point 1 ci-dessus) détenus dans les filiales, les intérêts minoritaires ne sont pas retraités dans les comptes consolidés du groupe Chirat ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

■ Méthodes de conversion des comptes des sociétés étrangères

Le groupe Chirat ne détient aucune participation dans des sociétés situées à l'extérieur de la zone euro.

■ Elimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

■ Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 30 septembre 2017, à l'exception des S.C.I. dont la date de clôture est le 31 décembre.

■ Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

Application des méthodes préférentielles	Oui Non N/A	Note
- Comptabilisation des contrats de location-financement	Oui	6
- Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	Oui	9
- Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	N/A	
- Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif/passif	N/A	
- Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A	

3. Faits majeurs de l'exercice

Acquisitions de nouveaux équipements de production, soit un investissement de près de 2,7 M€ financé en crédit-bail sur la période.

4. Immobilisations incorporelles

[4.1.] Fonds commercial

- Apport le 21 avril 1958 par la SDF Antheleme et Henri Chirat à la S.A.R.L. Chirat pour un montant de 11 K€.
- Réévalué à 152 K€ lors de la réévaluation légale de 1976.

Ce fonds n'est pas juridiquement protégé. Il a fait l'objet d'un amortissement à compter du 1^{er} octobre 1997 sur une durée de 5 ans.

[4.2.] Immobilisations incorporelles.

Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode		
	Economique	Fiscal	Durée
Logiciels et procédés	linéaire	linéaire	1 an ou 3 ans

5. Immobilisations corporelles

Les amortissements consolidés correspondent à la somme de ceux dotés par chaque société incluse dans le périmètre de consolidation et le retraitement des opérations de crédit-bail. Les modes et durées d'amortissements pratiqués dans chaque société sont économiquement justifiés et ne sont donc pas modifiés dans le cadre des opérations de consolidation.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement sur une durée adaptée à chaque catégorie de biens.

[5.1.] Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode		
	Economique	Fiscal	Durée
Constructions	linéaire	linéaire	10 à 30 ans
Matériels et outillages	linéaire	linéaire/dégressif	3 à 10 ans
Installations générales	linéaire	linéaire/dégressif	8 à 20 ans
Matériels de transport	linéaire	linéaire	3 à 5 ans
Matériels de bureau	linéaire	linéaire/dégressif	3 à 10 ans

[5.2.] Immobilisations corporelles. Amortissements dérogatoires

L'amortissement dérogatoire constaté dans les comptes sociaux de la SA Chirat, des SCI Chirat et HC a été retraité dans le cadre des comptes consolidés.

L'impact sur le résultat consolidé s'élève avant impôt à + 71 K€.

[5.3.] Écarts d'évaluation

Les écarts d'évaluation portent sur les titres de la SCI Gerson lors de sa prise de contrôle (montant de 94 K€).

Le plan d'amortissement retenu pour cet écart était de 15 ans à compter de la prise de contrôle en 1994.

Ce poste est entièrement amorti depuis le 30 septembre 2008.

6. Crédit-bail

Les biens dont la SA Chirat a la disposition par contrat de crédit-bail, sont traités dans les bilans et les comptes de résultats consolidés comme s'ils avaient été acquis par emprunt. En conséquence, les postes d'immobilisations corporelles (Matériels et logiciels de production) ont reçu les montants financés à l'origine par un organisme de crédit-bail en contrepartie d'un emprunt inscrit au passif correspondant à l'engagement de crédit-bail (Capital et intérêts).

Valeur d'origine des biens pris en crédit-bail et retraités : 11 959 K€.

Les emprunts correspondants restant dus au 30/09/2017 s'élèvent à 6 211 K€. Ces immobilisations sont amorties selon les mêmes règles que celles décrites pour les immobilisations corporelles de même nature. L'impact sur le résultat consolidé de ces retraitements se monte avant impôt à +499 K€.

Les contrats ou les locations financières portant sur des biens autres que des matériels et logiciels de production ont été maintenus en charges.

7. Stocks

Les stocks sont évalués, soit au coût d'acquisition ou de production, soit, si elle est inférieure, à la valeur nette probable de réalisation. Les méthodes de valorisation utilisées sont :

- pour les stocks de matières premières (Papier) et de fournitures, le FIFO,
- pour les stocks d'en-cours de fabrication, le coût de revient de production.

8. Frais de personnel

Il figure en charges d'exploitation, sous la rubrique « salaires et traitements », la participation des salariés.

Le montant s'élève à 141 K€ au titre de l'exercice au 30 septembre 2017.

9. Provisions

Le montant des engagements de retraite au 30 septembre 2017, s'élève à 676 K€.

Ce chiffre est basé sur le calcul d'indemnité théorique par salarié coefficienté d'une probabilité pour chaque salarié d'être encore dans l'entreprise à l'âge du départ en retraite, d'un coefficient d'actualisation (1,5%) de la fin de carrière à aujourd'hui, de l'ancienneté acquise, d'une revalorisation des salaires de 2% par an, d'un taux de charges sociales et fiscales de 36,6%.

Au titre de ces engagements, une provision pour charges figure dans les comptes consolidés, soit 676 K€ couvrant la totalité des engagements.

Les autres provisions correspondent à :

- des provisions pour risques et charges :
 - risques divers 80 K€

10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans l'ensemble des sociétés et diverses prestations.

11. Résultat exceptionnel

Les principaux mouvements constituant le résultat exceptionnel sont les suivants:

	en K€
■ Produits	
- produits sur opérations de gestion	+ 13
- cessions d'actifs corporels	+ 666
■ Charges	
- charges sur opérations de gestion	- 48
- dotation provisions risques et charges	- 17
- valeurs comptables des actifs corporels cédés	- 14

12. Impôts sur les bénéfices

• L'impôt sur les sociétés correspond au cumul, corrigé de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du groupe.

Les différences de retraitement de consolidation donnent lieu également à la constatation d'une fiscalité différée.

Les impôts différés sont calculés au taux d'impôt en vigueur à la clôture de l'exercice et tiennent compte des contributions additionnelles, soit un taux de 33,33%.

- La ventilation de la charge d'impôt de l'exercice est la suivante (montant en K€):
 - impôts exigibles 519
 - impôts différés 30

Total 549 (charges)

- Analyse des impôts différés au bilan (montant en K€) :

	30.09.2017	30.09.2016
– indemnité de départ à la retraite	226	220
– Organic	2	1
– provision congés payés	139	143
– participation	47	56
Total actif	414	420
– amortissements dérogatoires	208	184
– autres provisions réglementées	1	1
Total passif	209	185
Total net	205¹	235

¹ Montant figurant en autres créances à l'actif.

13. Engagements hors bilan

[13.1.] Dettes garanties par des sûretés réelles

(en K€)

	30.09.2017
• Hypothèques	867
• Nantissements matériels	979
• Promesse d'affectation hypothécaire	121

14. Tableau de variation des capitaux propres

Montants en €

Capitaux propres (en K€)	30.09.2017	30.09.2016
* Décomposition		
Capital	674	674
Réserves	4 093	3 836
Résultat de la période	1 535	956
Capitaux propres	6 302	5 466
* Variations réserves		
Affectation résultat antérieur	956	893
Distribution	- 699	- 505
Régularisation	/	/
Variations des réserves	257	388
* Variations capital	0	0
Variations du capital	0	0

15. Tableau des filiales consolidées

Montants en €

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus	
				Brute	Nette
S.A.R.L. Visualise	15 244	9 629	99,80 %	11 419	11 419
S.C.I. Gerson	1 524	313 416	99,90 %	98 993	98 993
S.C.I. Chirat	137 204	30 659	98,89 %	135 680	135 680
S.C.I. H.C.	216 477	357 737	99,30 %	214 953	214 953

Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes versés à la SA CHIRAT	Observations
0	0	815	+ 7	0	Ex. clos 30.09.2017
0	0	15 144	+ 15 069	15 055	Ex. clos 31.12.2016
0	0	26 550	+ 12 644	12 326	Ex. clos 31.12.2016
0	0	31 861	+ 32 653	32 423	Ex. clos 31.12.2016

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2017

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du GROUPE CHIRAT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

**Responsabilités des commissaires aux comptes
relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à ROANNE, le 6 décembre 2017

Le Commissaire aux Comptes
SAS EXC HESIO
Jean-Michel LANNES



Bilan actif de l'Imprimerie CHIRAT SA

(en €)	ACTIF	30.09.17			30.09.16
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
	Concessions, brevets et droits similaires	153 600	120 843	32 756	40 822
	Fonds commercial (1)	152 449	152 449		
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	306 049	273 292	32 756	40 822
	Terrains	123 050		123 050	123 050
	Constructions	7 107 898	4 850 817	2 257 081	2 589 726
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 082 396	6 882 623	1 199 772	488 012
	Autres immobilisations corporelles	810 285	566 713	243 571	244 627
	Immobilisations en cours	1 500		1 500	
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 125 131	12 300 154	3 824 976	3 445 417
	Autres participations	461 044		461 044	461 044
	Autres titres immobilisés	15		15	15
	Prêts (2)	7 220	7 220		
	Autres immobilisations financières	27 389		27 389	27 389
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	495 668	7 220	488 448	488 448
	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	16 926 849	12 580 667	4 346 181	3 974 687
	Matières premières, approvisionnements	1 520 431	110 904	1 409 526	1 305 879
	En cours de production de biens	133 347		133 347	129 781
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Clients et comptes rattachés	4 302 820	72 250	4 230 569	4 158 506
	Autres créances (3)	1 306 684		1 306 684	518 880
	Valeurs mobilières de placement	560 000		560 000	822 909
	Disponibilités	1 904 022		1 904 022	1 827 884
	Charges constatées d'avance	128 283		128 283	111 378
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 855 587	183 155	9 672 432	8 875 219
	TOTAL DE L'ACTIF	26 782 437	12 763 823	14 018 613	12 849 906
	(1) Dont droit au bail				
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			7 220	7 700
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)			144 577	211 777

Bilan passif de l'Imprimerie CHIRAT SA

(en €)	PASSIF	30.09.17	30.09.16
	Capital social ou individuel (dont versé : 673 632)	673 632	673 632
	Ecart de réévaluation	24 149	24 149
	Réserve légale	67 363	67 363
	Autres réserves	3 101 285	2 851 502
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 177 598	948 675
	Provisions réglementées	588 250	510 908
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 632 279	5 076 232
	Provisions pour risques	80 000	77 000
	Provisions pour charges		
	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	80 000	77 000
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 315 821	2 090 120
	Emprunts et dettes financières divers (3)	435 561	426 424
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	54 400	59 889
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 257 924	3 071 623
	Dettes fiscales et sociales	1 751 396	1 740 322
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	61 225	34 514
	Autres dettes	397 958	267 460
	Produits constatés d'avance	32 046	6 320
	TOTAL DETTES	8 306 333	7 696 674
	TOTAL DU PASSIF	14 018 613	12 849 906
	Crédit-baill mobilier	6 211 774	5 118 996
	Dettes et produits constatés d'avance sauf (1) : à plus d'un an	2 693 024	2 532 402
	à moins d'un an	5 558 909	5 104 382
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires		
	(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat de l'Imprimerie CHIRAT SA

(en €)	30.09.17	30.09.16
Production vendue — { Biens Services	20 973 121	20 175 173
	473 174	445 591
Chiffre d'affaires net	21 446 295	20 620 765
Production stockée	3 566	- 62 851
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	358 593	210 771
Autres produits	89	29
Produits d'exploitation	21 808 544	20 768 715
Matières premières et autres approvisionnements	6 013 995	5 831 445
Variations de stocks	- 50 394	231 845
Autres achats et charges externes (1)	6 093 514	4 918 854
Impôts, taxes et versements assimilés	543 542	532 097
Salaires et traitements	5 308 108	5 371 509
Charges sociales	1 842 812	1 835 660
Dotations aux amortissements sur immobilisations	727 805	650 803
Dotations aux provisions sur actif circulant	110 904	80 146
Dotations pour risques et charges	45 000	35 000
Autres charges	41 560	14 284
Charges d'exploitation	20 676 850	19 501 647
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 131 694	1 267 067
Produits financiers de participations	59 804	47 393
Autres intérêts et produits assimilés	13 527	15 941
Reprises sur provisions, transferts de charges	480	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	73 811	63 334
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	68 958	78 349
Différences négatives de change		
Charges financières	68 958	78 349
RÉSULTAT FINANCIER	4 852	- 15 014
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 136 547	1 252 053
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	13 652	38 002
Produits exceptionnels sur opérations en capital	666 675	245 750
Reprises sur provisions et transferts de charges	64 904	60 327
Produits exceptionnels	745 232	344 079
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	52 365	39 356
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	14 421	82 791
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	142 246	52 360
Charges exceptionnelles	209 032	174 508
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	536 199	169 571
Participation des salariés aux résultats	141 902	130 289
Impôt sur les bénéfices	353 246	342 660
RÉSULTAT NET	1 177 598	948 675
(1) Dont crédit-bail mobilier	1 680 540	1 070 538

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 30.09.2017

1. Faits majeurs**[1.1.] Événements principaux de l'exercice**

Le fait significatif survenu au cours de l'exercice est le suivant :

Acquisitions de nouveaux équipements de production, soit un investissement de près de 2,7 M€ financé en crédit-bail sur la période.

[1.2.] Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan**[2.1.] Actif****[2.1.1.] Tableau des immobilisations**

Immobilisations	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations (acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste)	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	288 906	17 142	
Terrains	123 050		
Constructions sur sol propre	3 761 278		
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 346 619		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 984 648	987 945	
Matériel de transport	361 379	99 382	
Matériel de bureau et mobilier informatique	412 629	7 750	
Immobilisations corporelles en cours		1 500	
TOTAL	17 989 607	1 096 577	
Autres participations	461 044		
Autres titres immobilisés	15		
Prêts et autres immobilisations financières	35 089		
TOTAL	496 148		
TOTAL GÉNÉRAL	18 774 661	1 113 720	

[2.1.2.] Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

[2.1.2.1.] Fonds commercial

• Apport le 21 avril 1958 par la SDF Anthelme et Henri Chirat à la SARL Chirat pour un montant de 10 610 €.

• Réévalué lors de la réévaluation légale de 1976.

• Le fonds n'est pas juridiquement protégé. Il a fait l'objet d'un amortissement à compter du 1^{er} octobre 1997 sur une durée de 5 ans.

[2.1.2.2.] Amortissement

Types d'immobilisations	Mode		
	Economique	Fiscal	Durée
Logiciels et procédés	Linéaire	Linéaire	1 an ou 3 ans

Immobilisations	Diminutions par virement de poste à poste	Diminutions par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles			306 049
Terrains			123 050
Constructions sur sol propre			3 761 278
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			3 346 619
Installations techniques, matériel et outillage industriels		2 890 197	8 082 396
Matériel de transport		70 856	389 905
Matériel de bureau et informatique, mobilier			420 380
Immobilisations corporelles en cours			1 500
TOTAL		2 961 053	16 125 131
Autres participations			461 044
Autres titres immobilisés			15
Prêts et autres immobilisations financières		480	34 609
TOTAL		480	495 668
TOTAL GÉNÉRAL		2 961 533	16 926 849

[2.1.3.] Tableau des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)				
Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles	248 084	25 208		273 292
Constructions sur sol propre	2 041 148	130 091		2 171 239
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 477 023	202 553		2 679 577
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 496 635	276 185	2 890 197	6 882 623
Matériel de transport	202 875	63 027	56 435	209 468
Matériel de bureau et informatique, mobilier	326 506	30 738		357 245
TOTAL	14 544 189	702 596	2 946 632	12 300 154
TOTAL GÉNÉRAL	14 792 274	727 805	2 946 632	12 573 447

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires					
Immobilisations amortissables	Dotations		Reprises		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	
Constructions sur sol propre	34 080		9 679		24 401
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			26 661		- 26 661
Installations techniques, matériel et outillage		106 714		23 401	83 312
Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 451		5 161	- 3 710
TOTAL	34 080	108 165	36 341	28 562	77 342
Frais d'acquisition des titres de participations					- 26
TOTAL GÉNÉRAL	34 080	108 165	36 341	28 562	77 342
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	142 246		64 904		77 342

[2.1.4.] Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

[2.1.4.1.] Amortissement

Types d'immobilisations	Mode		
	Economique	Fiscal	Durée
Constructions	Linéaire	Linéaire	10 à 30 ans
Matériel et outillage	Linéaire	Linéaire	3 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	Linéaire/dégressif	8 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	Linéaire/dégressif	3 à 10 ans

[2.1.4.2.] Etat des mouvements de l'actif immobilisé

Les principaux investissements directs réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

• Logiciels	17 142 €
• Matériels et installations techniques	987 945 €
• Autres immobilisations corporelles :	
– matériels de transport	99 382 €
– matériel de bureau et informatique, mobilier	7 750 €
Total	1 112 219 €

[2.1.4.3.] Crédits-baux

(en €)

	Installations Matériel / outillage
Valeur d'origine	9 695 000
REDEVANCES PAYÉES	
• Cumuls exercices antérieurs	2 237 076
• Exercice	1 680 541
Total	3 917 617
REDEVANCES À PAYER	
• à 1 an au plus	1 332 891
• à plus d'1 an et 5 ans au plus	4 468 605
• à plus de 5 ans	410 279
Total	6 211 774
VALEUR RÉSIDUELLE	
• à 1 an au plus	
• à plus d'1 an et 5 ans au plus	49 200
• à plus de 5 ans	43 750
Total	92 950
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE	1 680 541

Un nouveau contrat est enregistré sur la période pour une valeur d'origine de 2 735 000 €.

Un contrat est arrivé à échéance sur l'exercice pour une valeur d'origine de 400 000 €.

12.1.5.] Immobilisations financières**12.1.5.1.] Liste des filiales et participations**

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus	
				Brute	Nette
S.A.R.L. Visualise	15 244	9 630	99,80 %	11 419	11 419
S.C.I. Gerson	1 524	313 416	99,90 %	98 993	98 993
S.C.I. Chirat	137 204	30 659	98,89 %	135 680	135 680
S.C.I. H.C.	216 477	357 737	99,30 %	214 953	214 953

Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés	Observations
0	0	815	+ 7	0	Ex. clos 30.09.2017
0	0	15 144	+ 15 069	15 055	Ex. clos 31.12.2016
0	0	26 550	+ 12 644	12 326	Ex. clos 31.12.2016
0	0	31 861	+ 32 653	32 423	Ex. clos 31.12.2016

12.1.5.2.] Postes du bilan relatifs aux filiales et participations ainsi qu'avec la holding

Nature	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la Société à un lien de participation
Participations	461 044	
Créances clients et comptes rattachés	78 680	
Emprunts et dettes financières divers	54 503	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	903 453	
Charges financières	8 265	
Produits financiers	62 438	

12.1.6.] Stocks**12.1.6.1.] Stocks de produits achetés**

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode FIFO.

12.1.6.2.] Stocks de produits fabriqués

Les en-cours de fabrication sont évalués au coût de revient de production.

12.1.7.] Créances**12.1.7.1.] Créances clients**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

12.1.8.] Comptes de régularisation**12.1.8.1.] Charges constatées d'avance**

La totalité des charges constatées d'avance concerne les charges d'exploitation.

12.2.] Passif**12.2.1.] Capital****12.2.1.1.] Mouvements de l'exercice**

Le capital est composé de 842 040 actions de 0,8 € de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

Le montant de l'écart de réévaluation incorporé au capital est de 136 848 €.

12.2.1.2.] Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société

La SA Chirat est société mère du Groupe Chirat.

12.2.2.] Autres capitaux propres**12.2.2.1.] Évaluations fiscales dérogatoires**

• Résultat de l'exercice	+ 1 177 598 €
• Impôt sur les bénéfices	+ 353 246 €
Résultat avant impôt	= 1 530 844 €
• Variation des provisions réglementées	+ 77 342 €
• Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires	+ 1 608 186 €

12.2.2.2.] Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Base

• Charges à payer	564 850 €
• Taux d'imposition (1)	33,33 %

Allègements de la dette future d'impôts **188 283 €**

L'impôt non comptabilisé à payer au titre des provisions réglementées à réintégrer ultérieurement dans l'assiette (ou au titre d'autres dispositions fiscales) se compose comme suit :

• Provision spéciale de réévaluation	2 095 €
• Amortissements dérogatoires	586 155 €

Base totale 588 250 €

• Taux d'imposition (1)	33,33 %
-------------------------	---------

• Accroissement de la dette future d'impôts **196 083 €**

(1) Taux de droit commun applicable à l'exercice clos.

12.2.3.] Provisions pour risques et charges

Cette rubrique concerne :

- des provisions pour risques divers, soit un montant global de 80 000 €.

12.2.3.1.] Provisions réglementées

Cette rubrique comprend :

• Le solde de la provision spéciale de réévaluation pour :	2 095 €
• Le montant des amortissements dérogatoires :	586 155 €

[2.2.3.2.] Engagements de retraite

Le montant des engagements de retraite au 30 septembre 2017 s'élève à 676 885 € y compris charges sociales et fiscales.

Ce chiffre est basé sur le calcul d'indemnité théorique par salarié et tient compte d'une probabilité pour chaque salarié d'être encore dans l'entreprise à l'âge du départ en retraite.

[2.2.4.] Dettes financières**[2.2.4.1.] Classement par échéance**

(en €)

Rubriques	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 315 820	666 545	1 649 275	-
Emprunts et dettes financières diverses	380 917	183 362	197 555	-

[2.2.4.2.] Dettes garanties par des sûretés réelles données

Montants en €

• Hypothèques 1 ^{er} rang	867 463 €
• Promesse d'affectation hypothécaire	121 017 €
• Nantissements sur matériels	978 664 €

[2.2.5.] Autres dettes**[2.2.5.1.] Classement par échéance**

(en €)

Rubriques	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 257 924	2 411 931	845 993	
Personnel et comptes rattachés	930 387	930 387		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	592 086	892 086		
État et autres collectivités publiques :				
– impôts sur les bénéfices				
– taxe sur la valeur ajoutée	2 085	2 085		
– autres impôts, taxes assim.	226 838	226 838		
Groupe et Associés	54 643	54 643		
Autres dettes	397 958	397 958		
Dettes sur immobilisations	61 225	61 225		
Produits constatés d'avance	32 046	32 046		

[2.2.5.2.] Charges à payer et produits à recevoir

Se reporter à la liasse fiscale – annexe tableau 2058 B – cadre II.

3. Informations relatives au compte de résultat**[3.1.] Charges sociales**

Il figure en déduction de cette rubrique, un montant de 306 879 € au titre du CICE (crédit impôt compétitivité emploi).

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Le CICE a été affecté aux investissements en matériels de production.

[3.2.] Résultat exceptionnel

Les principaux mouvements constituant le résultat exceptionnel sont les suivants :

• Produits :

– produits sur opérations de gestion	+ 13 652 €
– reprise provisions réglementées	+ 64 904 €
– cession d'actifs corporels	+ 666 675 €

• Charges :

– dotation provision réglementée	– 142 246 €
– charges sur opérations de gestion	– 48 378 €
– valeurs comptables des actifs corporels cédés	– 14 421 €

[3.3.] Impôt sur les bénéfices**[3.3.1.] Ventilation**

(en €)

	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)
Résultat avant impôts	1 136 547	394 297
Impôts société	– 216 614	– 136 632
Résultat après impôts	919 933	257 665

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

[3.3.2.] Impôt société

Il est constitué :

Montants en €

• de l'IS au taux normal à 33 1/3 %	353 246
-------------------------------------	---------

4. Autres informations**[4.1.] Honoraires commissariat aux comptes**

Le montant pris en charge s'élève à 16 750 € sur l'exercice.

[4.2.] Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	12
Employés	22
Ouvriers	164
Total	198

Tableau financier au 22 décembre 2017

(en €)	TABLEAU FINANCIER	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014	EXERCICE 2013
I. Situation financière en fin d'exercice						
	Capital social	673 632	673 632	673 632	673 632	673 632
	Nombre d'actions émises	842 040	842 040	842 040	842 040	842 040
	Nombre d'obligations concertables en actions	0	0	0	0	0
II. Résultat global des opérations effectives						
	Chiffre d'affaires hors taxes	21 446 295	20 620 765	20 590 138	19 787 373	21 780 172
	Résultat avant impôts, amortissements et provisions	2 385 491	2 104 337	1 804 848	1 122 506	701 024
	Impôt sur les bénéfices	353 246	342 660	238 294	106 623	81 889
	Résultat après impôts, amortissements et provisions	1 177 598	948 676	717 016	448 653	374 888
	Résultat distribué	799 938	698 893	505 224	252 612	252 612
	Participation des salariés	141 902	130 289	94 072	19 328	6 565
III. Résultat des opérations réduit à une seule action						
	Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	2,24	1,94	1,75	1,18	0,73
	Résultat après impôts, amortissements et provisions	1,40	1,13	0,85	0,53	0,45
	Dividende versé à chaque action	0,95	0,83	0,60	0,30	0,30
IV. Ventilation de la nature des actions						
	Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
	Nombre maximum d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
	Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
V. Personnel						
	Nombre de salariés	198	208	220	230	238
	Montant de la masse salariale	5 308 109	5 371 509	5 597 473	5 764 400	6 089 967
	Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 842 813	1 835 660	1 830 074	1 832 912	2 107 875

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2017

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IMPRIMERIE CHIRAT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ROANNE, le 6 décembre 2017

Le Commissaire aux Comptes

SAS EXC HESIO

Jean-Michel LANNES



Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions Réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

1. Convention d'assistance

Administrateur concerné : Monsieur Jacques CHIRAT

Nature et objet : Prestations de conseils et d'assistance par la société CHIRAT FINANCES, dans la gestion administrative, financière et comptable, dans la gestion des investissements. Les prestations ainsi fournies par la société CHIRAT FINANCES sont rémunérées sur la base du coût réel plus 4,5 %.

Modalités : Montant pris en charges à ce titre au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017 : 268 600 € HT.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Rémunération des comptes courants

Administrateur concerné : Monsieur Jacques CHIRAT

Nature et objet : Rémunération des sommes laissées en compte courant au taux maximum fiscalement déductible.

Modalités : Un montant de 139 € a été constaté en charges au cours de l'exercice.

Au 30 septembre 2017, le compte courant est soldé.

2. Avance en Compte Courant à la SCI CHIRAT

Administrateur concerné : Monsieur Jacques CHIRAT

Nature et objet : La SA Imprimerie CHIRAT a effectué une avance en compte courant en date du 13 janvier 2012 à la SCI CHIRAT, d'un montant de 167 300 €. Cette avance est rémunérée au taux de 3 % sur une durée de 120 mois.

Modalités : Au 30 septembre 2017, le capital restant dû est de 78 681 €. Les intérêts perçus au cours de la période s'élèvent à 2 634 € HT.

Fait à ROANNE, le 6 décembre 2017.

Le Commissaire aux comptes

SAS EXCO HESIO

Jean-Michel LANNES



catalogues
annuaires
beaux-livres guides
revues
brochures



Nouveauté



BOOK SPIRIT
L'ESPRIT DU LIVRE

Votre beau livre imprimé en offset
Cousu / Relié cartonné /
Personnalisable

À partir de 100 exemplaires



Mon devis en 30 sec.

www.bookspirit.com

SIÈGE SOCIAL

744 route de Ste-Colombe - 42540 St-Just-la-Pendue - Tél. : 04 77 63 25 44

AGENCE LYON - RÉGIONS : RHÔNE-ALPES - AUVERGNE - BOURGOGNE

3 place Gerson - 69005 Lyon - Tél. : 04 78 29 66 01

AGENCE PARIS

73 rue du Cardinal Lemoine - 75005 Paris - Tél. : 01 44 32 05 50



POUR LE
DEVELOPPEMENT
DURABLE
DU PAPIER
ET DE L'IMPRIME



abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
LMNOPQRSTUVWXYZ